

COMMUNIQUE DU CMTRA

en réponse à celui de la Région Rhône-Alpes

Le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes refuse le processus de fusion avec la NACRe – juillet 2008

LE PROCESSUS DE FUSION

« Le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes refuse **le rapprochement** avec la Nouvelle Agence Culturelle Régionale.¹ »

Les adhérents du Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes n'ont pas refusé un processus de rapprochement avec la Nouvelle Agence Culturelle Régionale mais le **processus de fusion** de ses missions de service public dans cette nouvelle organisation, tel que préconisé en ces termes exacts par les tutelles dans ses communications, notamment dans le courrier conjointement signé de l'Etat et du Conseil Régional daté du 11 juin 2008². Depuis deux ans, l'ensemble des négociations avec les agences (ADMRA et ARSEC) et les financeurs ont exclusivement porté sur un transfert des missions ; il n'a - à aucun moment - été évoqué la possibilité d'un rapprochement, dans un cadre partenarial par exemple.

FINANCEMENT D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET

« Il était prévu que ses moyens humains et financiers soient constitués par l'intégration de tous les salariés permanents des trois structures, **la création d'un emploi supplémentaire de chef de projet** sur les musiques et danses traditionnelles et l'intégralité des financements de l'AMDRA, de l'ARSEC et du CMTRA.³ »

Au cours du processus de fusion, il n'a, à aucun moment, été formalisé et garanti la création d'un emploi supplémentaire de « chef de projet » sur les musiques et danses traditionnelles, ni dans la note d'orientation, ni dans les budgets prévisionnels, pas davantage dans l'organigramme⁴. Ceci est particulièrement remarquable dans la version finale des traités d'apport partiel d'actifs de mars 2008 et des projets de la NACRe soumis aux votes des assemblées générales extraordinaires. Le financement d'un tel poste avait été étudié et validé dans le cadre du projet de convention de coopération entre l'AMDRA et le CMTRA et du budget 2007, il aurait néanmoins été attribué à l'AMDRA et non au CMTRA.

Concernant le processus de fusion, le compte-rendu de la réunion du 12 février 2008 réunissant la DRAC, la Région Rhône-Alpes et le Conseil d'Administration de la NACRe précise que « **le budget 2008 doit être construit à ressources constantes en ce qui concerne les financements du service culture de la Région et de la DRAC. Il ne sera pas possible d'obtenir de subventions d'investissement.** »

MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE DIFFUSION

« De plus, et bien que les missions d'enseignement et de diffusion ne figuraient pas dans le projet de la nouvelle agence, il a néanmoins été proposé de les intégrer. Cette proposition a également fait l'objet d'un refus.⁵ »

¹ Voir Communiqué de la Région Rhône-Alpes, Le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes refuse le rapprochement avec la Nouvelle Agence Culturelle Régionale, juillet 2008

² Voir la Rubrique « Fin du CMTRA » sur le site web du CMTRA www.cmtra.org ou http://www.cmtra.org/IMG/pdf_courrierofficiel.pdf.

³ id note 1

⁴ Le CMTRA tient l'ensemble de ces documents à votre disposition

⁵ id note 1

Concernant les missions d'enseignement et de diffusion développées par le CMTRA (enseignement : 18 ateliers de pratique artistique réunissant 180 élèves et encadrés par 22 enseignants - 4 à 6 stages par an / diffusion : production de 25 à 50 concerts et évènements / an), il n'a jamais été fait de propositions d'intégration de ces activités. À aucun moment, et tout au long des négociations portant sur la fusion, ces missions ont été écartées des discussions et du projet de la NACRe, du fait de leur caractère opérationnel d'une part, et de la nature des compétences requises pour leur mise en œuvre (entrepreneur de spectacles, compétences pédagogiques et éducatives, ...), d'autre part.

L'EFFICACITE DES FINANCES PUBLIQUES

« (...) les Collectivités ont pour objectifs de soutenir ensemble toutes les esthétiques artistiques, d'en accroître les publics et les praticiens, et pour responsabilité de garantir l'efficacité des financements publics.⁶ »

Sur le plan de l'efficacité des financements publics, la gestion saine et prudente du CMTRA sur le plan financier et son bilan en termes de rayonnement, d'efficacité, et de pertinence des projets - malgré des financements très faibles, notamment ceux de la collectivité régionale (23 000 € de subvention de fonctionnement / an) - atteste de l'esprit de responsabilité - justement - dont ont su faire preuve les administrateurs et l'équipe du CMTRA durant ces 17 dernières années, autant que de sa compétence et sa capacité à faire fructifier les financements publics attribués. En outre le CMTRA est hébergé et subventionné par la Ville de Villeurbanne, ce qui démontre pour le moins, sa capacité à mobiliser des moyens financiers supplémentaires que ni l'Etat, ni la Région ne peuvent lui assurer.

Pour 1 € de subvention de fonctionnement versé au CMTRA, 3 € de recette propres sont générés par et pour le CMTRA. Nous nous interrogeons sur la capacité de la NACRe à générer des ressources propres dans un ratio équivalent, tout à la fois sur l'activité générale de la structure et dans le secteur particulier des musiques et danses traditionnelles. L'ensemble des études (COFACE) montre qu'une structure associative coûte 3 à 4 fois moins cher qu'une institution gérée directement ou indirectement par une collectivité.

LA NACRE : UN PROJET FEDERATEUR ?

« Le Conseil Régional souhaite que la position du CMTRA ne soit pas définitive et dans le dialogue, une issue favorable puisse advenir dans le cadre du projet fédérateur de la NACRe.⁷ »

Les membres du CMTRA se satisfont qu'un dialogue puisse à nouveau s'ouvrir et que le Conseil Régional appelle de ses vœux une « issue favorable ». Nous interrogeons cependant cette démarche et soulevons quelques éléments pour le moins contradictoires :

- Pourquoi supprimer les subventions de fonctionnement du CMTRA au 1^{er} juillet 2008 et dans le même temps, l'appeler au dialogue ? Le dialogue suppose - à priori - un minimum d'égard et de considération envers ses interlocuteurs et partenaires, ce dont le courrier daté du 11 juin 2008 ne témoigne en aucune façon.
- Comment souhaiter voir le CMTRA renouer le dialogue dans un esprit constructif et de façon simultanée, reconstruire faussement le déroulement du processus de fusion par des procédés sémantiques fallacieux par voie de communiqué ? (L'utilisation de la notion de « rapprochement » à la place de celle de « fusion » ne constituant qu'un des nombreux jeux sémantiques qui jalonnent ce communiqué)

⁶ Voir Communiqué de la Région Rhône-Alpes, Le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes refuse le rapprochement avec la Nouvelle Agence Culturelle Régionale, juillet 2008

⁷ id note 1

- Pourquoi appeler le CMTRA à rejoindre le projet (sans doute nouvellement ?) « fédérateur » de la NACRe, lorsqu'on connaît la nature de cette organisation dont le caractère fédératif relève - tant dans son origine que dans sa naissance et à n'en pas douter, dans sa future gestion et ses modes de représentativité - d'un simulacre sémantique ? . La NACRe n'a jamais fédéré ni l'AMDRA, ni l'ARSEC, ni le CMTRA, elle a tenté de les fusionner. Les adhérents de la NACRe n'ont quant à eux et jusqu'à aujourd'hui, jamais eu leur mot à dire, et n'ont jamais été sollicités pour réfléchir et construire le projet de cette nouvelle agence.
- Pourquoi appeler le CMTRA au dialogue en vue d'une issue favorable et procéder en même temps au recrutement d'un(e) coordinateur(ice) des pratiques musicales en charge des musiques traditionnelles et musiques du monde ?
- Pourquoi appeler le CMTRA au dialogue et au même moment, développer de façon unilatérale un projet en faveur des musiques et danses traditionnelles au sein de la NACRe ? (ce dont on peut par ailleurs - enfin - se réjouir...). Celui-ci reprend mot à mot le projet conçu, élaboré et rédigé de façon intégrale par les membres de l'équipe du CMTRA en février 2008⁸. L'appropriation par la NACRe de celui-ci - alors qu'à une autre époque récente elle l'avait fustigé - ne comporte aucune mention des auteurs et ne fait aucunement référence de cette propriété intellectuelle du CMTRA. Cette méthode - de spoliation du projet intellectuel du CMTRA et au mépris de toute éthique en la matière - caractérise t-elle la nature fédérative du projet de la NACRe ?
- Enfin et plus globalement, alors que
 - o la France vient de ratifier les conventions UNESCO en faveur de la protection du patrimoine immatériel et de la diversité culturelle,
 - o alors qu'elle vient d'inscrire dans le premier article de sa constitution la reconnaissance des langues régionales,
 - o alors qu'elle préside l'Union Européenne au milieu de l'année européenne du dialogue interculturel,
 - o alors que le Président de la Région Rhône-Alpes fustige lui-même la politique culturelle de l'Etat sous Sarkozy⁹

pourquoi vouloir déconstruire une structure qui a fait ses preuves dans le domaine des musiques traditionnelles et du monde, en région Rhône-Alpes et bien au-delà ? Pourquoi vouloir supprimer une structure qui, de façon pertinente et cohérente, est parvenue à réunir dans une unité de projet les questions de patrimoine, de conservation, de transmission et de création ?

Nous souhaitons également la reprise du dialogue avec les partenaires publics, en vue d'un règlement négocié de la situation, mais dans un cadre rétabli des subventions de fonctionnement et du respect de l'intégrité associative du CMTRA. Nous restons donc toujours ouverts à des propositions de partenariat et de mutualisation de services avec la Nouvelle Agence, si toutefois ceux-ci s'établissent sur la base des décisions prises par notre assemblée générale. Il s'agit de respecter l'autonomie et les identités respectives avec le souci d'une véritable efficacité des services proposés aux usagers et de l'assurance de leur représentativité.

⁸ Voir sur le site du CMTRA l'article intitulé « Rebonds ? » <http://www.cmtra.org/spip.php?article3924> et le projet de la NACRe en faveur des MDT : <http://www.la-nacre.org/uploads/files/MissionsMDT.pdf>

⁹ Voir le Blog de JJ. Queyranne : <http://www.jean-jack-queyranne.com/>